

# Te Honoraatira N°20 (Février/Mars 2005)

## SOMMAIRE

- Formalités pour passeport et carte d'identité
- L'Etat civil infos
- Les prénoms tahitiens
- L'Agenda de Papeete
- Faisons le point sur les travaux
- 2ème vague d'APJA

Chers habitants de Papeete



Notre Te honoraatira me donne l'occasion de vous adresser mes vœux les plus sincères pour l'Année 2005 qui est celle de l'Année du Coq pour la Communauté Chinoise.

Que cette année nouvelle vous apporte Bonheur, Amour, Sérénité, Santé et Prospérité.

Je remercie notre Tavana Michel BUIILLARD de me donner cette possibilité car je mesure l'honneur et la fierté de faire partie du conseil municipal de Papeete et de son équipe au nom de tous les miens, je voudrais lui exprimer toute ma reconnaissance.

Mon mandat de conseillère municipale est des plus enrichissants. Ayant pendant longtemps œuvré au service de l'éducation des enfants, en entrant au conseil municipal de Papeete j'ai pu prendre la mesure de ce qu'est la gestion de la cité. Le terrain est une tout autre réalité que je découvre. Le quotidien des habitants de la ville, les problèmes de la jeunesse, l'emploi, le logement, le cadre de vie, la circulation urbaine, l'aménagement urbain, la propreté, le traitement des ordures, la fourniture d'eau potable, la sécurité en ville ; je découvre toute la complexité de la gestion d'une ville de 25 000 habitants qui de plus, est la capitale de la Polynésie française.

Je mesure pleinement aujourd'hui le privilège qui m'est accordé. Malgré mon manque d'expérience dans tous ces domaines, je me suis efforcé de m'impliquer à mon modeste niveau. J'ai apporté mon soutien pour l'adoption du P.G.A. de Papeete, un dossier difficile mais qui a été bien géré par Tavana. Je me suis investi bien que je sois à la retraite, dans la commission « éducation » de la commune. C'est pour moi une façon de rester dans le bain et garder le lien avec tous mes anciens collègues directeurs d'école et instituteurs. Je leur adresse ici mes salutations

confraternelles et mes encouragements pour leur continuation dans cette noble mission au service des enfants.

Je suis redevable aussi à M. Robert TANSEAU, 2ème adjoint au maire, pour m'avoir comptée dans son mouvement, le Taatira no te Hau, au sein du conseil municipal. Aujourd'hui, je suis très fière d'œuvrer pour notre ville qui est aussi notre capitale.

Papeete, j'y suis née.  
Papeete, j'y ai grandi.  
Papeete, j'y ai travaillé  
Papeete, j'y oeuvrerai toujours.

Je ne m'attarderai pas sur ma vie privée. Je résumerai en vous disant tout simplement que je suis mariée à un homme formidable, maman de quatre filles dont je suis très fière et grand-mère d'une adorable petite fille âgée de 3 ans et demie. C'est pour elle et pour tous les enfants Polynésiens que j'ai décidé de consacrer une grande partie de mon temps de retraitée de l'Education à la Cause sociale et à la Politique.

Durant trente années en tant qu'enseignante dans les écoles de Papeete (*Saint Paul, Mamao, Paofai et Tamanui*) et maître formateur à l'Ecole Normale, j'ai essayé d'inculquer à nos petits Polynésiens les connaissances fondamentales pour un avenir meilleur et surtout les grandes valeurs de la vie en société : l'Honnêteté, la Tolérance, et surtout, le Respect de soi-même et des autres.

Aujourd'hui, ces valeurs ont-elles une place primordiale dans le cœur des hommes ?

J'espère que c'est le cas pour nos enfants et notre Pays. Tout ce que nous faisons de Bien ou de Mal, nos enfants en hériteront. Ils sont notre Avenir.

En cette période particulière où nous avons à faire des choix cruciaux qui engagent l'avenir de notre fenua, je sais que tout parent a le souci avant tout de préserver le futur, l'harmonie et la paix de notre pays pour nos enfants. Alors je garde confiance.

Pour conclure, je voudrais vous faire partager deux strophes d'un poème tiré du « livre de l'Enfance » de Jacques SALOME :

“Au nom de tous les enfants, je vous demande de partager, encore et encore, d’offrir l’essentiel, de permettre à chacun d’entre nous de manger à sa faim et de se développer au mieux de ses ressources. Je vous supplie de vous parler, de vous concerter pour établir les bases d’une meilleure répartition des richesses de ce monde.

Au nom de tous les enfants je vous invite à réfléchir ensemble, vous les adultes de toutes les races de toutes les couleurs, de toutes les confessions, à notre avenir.

Chaque enfant est notre part d’Eternité, il est nécessaire de lui donner le meilleur de vous.”

Merci d’avoir consacré un peu de votre temps pour la lecture de ce message et encore une fois : Meilleurs vœux de Bonheur, de santé et de prospérité pour cette nouvelle année du Coq.

*Kiung Hi Fat Choy  
Xin Nian Kai Loc*

A vous tous habitants de Papeete: parents, amis et sympathisants.



**SHAN SEI FAN Victorine**  
**Conseillère Municipale de Papeete**  
**Chevalier des Palmes Académiques**

## **POLICE MUNICIPALE : Formalités pour passeport et carte d’identité - MUTOI 'OIRE**



Vous êtes résidents de Papeete, la Police municipale s’occupe de traiter les démarches à faire pour l’obtention de votre Carte d’Identité nationale et de votre passeport français.

Située au rez-de-chaussée du bâtiment administratif, du côté de la rue des Ecoles, la Police vous attend.

### **Liste des pièces à fournir pour demande e carte nationale d’identité VALIDITE 10 ANS**

#### **ENFANT jusqu’à 17 ans 1/2**

La demande d’établissement de carte nationale d’identité à remplir et l’autorisation parentale (**OBLIGATOIRE** au stylo NOIR)

- 1 extrait d’acte de naissance ou Copie du livret de famille avec filiation
- 2 photographies d’identité format 35 X 45 mm
- 1 timbre fiscal de 1500 FCP
- 1 facture EDT/ou OPT/ ou SPEA année 2004-2005 moins de 03 mois au nom du père et/ou de la mère

**Au cas où la facture EDT / OPT est au nom d’un parent ou d’un ami, une attestation d’hébergement et une copie d’une pièce d’identité du propriétaire de la facture sont demandés.**

#### **ADULTES**

La demande d’établissement de carte nationale d’identité à remplir (**OBLIGATOIRE** au stylo NOIR)

- 1 extrait d’acte de naissance
  - Avec mention : « épouse »
- 1 extrait d’acte de mariage à fournir
  - Avec mention : « veuve »
- 1 extrait d’acte de décès à fournir
- 2 photographies d’identité format 35 X 45 mm
- 1 timbre fiscal de 1500 FCP
- 1 facture EDT/ou OPT/ ou SPEA année 2004-2005 moins de 03 mois au nom du père et/ou de la mère

**Au cas où la facture EDT / OPT est au nom d'un parent ou d'un ami, une attestation d'hébergement et une copie d'une pièce d'identité du propriétaire de la facture sont demandés .**

**Liste des pièces a fournir pour demande de passeports  
VALIDITE 05 ANS**

**ENFANT jusqu'à 17 ans 1/2**

La demande d'établissement de passeport à remplir et l'autorisation parentale (**OBLIGATOIRE** au stylo NOIR)

1 extrait d'acte de naissance ou Copie du livret de famille avec filiation

2 photographies d'identité format 35 X 45 mm

1 timbre fiscal de 7500 FCP

1 facture EDT/ou OPT/ ou SPEA année 2004-2005 moins de 03 mois au nom du père et/ou de la mère.

**Au cas où la facture EDT / OPT est au nom d'un parent ou d'un ami, une attestation d'hébergement et une copie d'une pièce d'identité du propriétaire de la facture sont demandées.**

**VALIDITE 10 ANS**

ETUDIANT UNIVERSITAIRE moins de 30 ans et ne percevant pas de revenu salarial

La demande d'établissement de passeport à remplir (**OBLIGATOIRE** au stylo NOIR)

Copie de la carte d'étudiant

1 extrait d'acte de naissance ou Copie du livret de famille avec filiation

2 photographies d'identité format 35 X 45 mm

1 timbre fiscal de 1500 FCP

1 facture EDT/ou OPT/ ou SPEA année 2004-2005 moins de 03 mois au nom du père et/ou de la mère

**Au cas où la facture EDT / OPT est au nom d'un parent ou d'un ami une attestation d'hébergement et une copie d'une pièce d'identité du propriétaire de la facture sont demandés.**

**ADULTES**

La demande d'établissement de passeport à remplir (**OBLIGATOIRE** au stylo NOIR)

1 extrait d'acte de naissance (avec mention épouse 1 extrait d'acte de mariage soit mention veuve 1 extrait d'acte de décès à fournir aussi)

2 photographies d'identité format 35 X 45 mm 1 timbre fiscal de 12000 FCP

1 facture EDT/ou OPT/ ou SPEA année 2004-2005 moins de 03 mois au nom du père et/ou de la mère

Au cas où la facture EDT / OPT est au nom d'un parent ou d'un ami une attestation d'hébergement et une copie d'une pièce d'identité du propriétaire de la facture sont demandés.

**PERSONNES AGEES PLUS DE 60 ANS et PERCEVANT DEUX FOIS MOINS QUE LE SMIG**

La demande d'établissement de passeport à remplir (**OBLIGATOIRE** au stylo NOIR)

La déclaration sur l'honneur à remplir

1 acte de naissance (ou mention épouse, 1 extrait d'acte de mariage à fournir soit une mention veuve, acte de décès à fournir aussi)

2 photographies d'identité format 35 X 45 mm

1 timbre fiscal de 1500 FCP

1 facture EDT/ou OPT/ ou SPEA année 2004-2005 moins de 03 mois

Au cas où la facture EDT / OPT est au nom d'un parent ou d'un ami une attestation d'hébergement et une copie d'une pièce d'identité du propriétaire de la facture sont demandés.

**ETAT CIVIL - PIHA TIVIRA - ETAT CIVIL - PIHA TIVIRA - ETAT CIVIL - PIHA TIVIRA....**  
**Qu'est-ce qu'une Reconnaissance antérieure ?**



La reconnaissance antérieure permet, aux parents célibataires, père célibataire, mère célibataire, futur parent mineur ou dans le cas le père ou la mère est marié et que l'un des deux a eu un enfant avec un concubin ou une concubine, de reconnaître le ou les enfants avant la naissance. Il s'agit d'une sécurité accordée par la loi aux futurs parents. Ainsi, par exemple, si l'une des personnes citées ci-dessus, vient à disparaître avant la naissance de ou des enfants, la personne qui a reconnu est déjà enregistrée comme étant le père ou la mère du nouveau né.

. Si vous êtes mariés et qu'ensemble vous avez conçu un enfant, vous n'avez pas besoin de faire une reconnaissance antérieure.

**Où faire la Reconnaissance antérieure ?**



Ne vous pressez pas, faites votre reconnaissance antérieure à partir de 3 mois de grossesse.

Vous le faites à l'Etat-civil de la Mairie de votre domicile.

L'Etat-civil de la Mairie de Papeete est ouvert :

- du Lundi à Jeudi de 7h30 à 15h30,
- le Vendredi de 7h30 à 14h30,

Pendant les Permanences :

- le Samedi de 8h00 à 10h00,
- dimanche et jour férié de 8h00 à 9h00.

Ou alors, vous pouvez la faire chez un notaire.

**Comment faire ?**



Père et Mère doivent se présenter tous les deux à l'Etat-civil en se munissant de l'attestation de grossesse signée par votre médecin traitant (gynécologue),

Ce qu'il faut bien savoir, le carnet vert de grossesse n'est pas le certificat de grossesse. Aussi, les intéressés doivent se présenter avec leur pièces d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire ou acte de naissance).

**Et après ?**

Une fois l'acte de reconnaissance dressé et les registres signés, (pour Papeete) l'agent de service vous remettra deux copies : vous remettrez une copie à la CPS, la 2ème copie nous est destinée.

Et si vous avez fait votre reconnaissance antérieure dans une commune autre que Papeete ou chez un Notaire. N'oubliez pas de vous présenter à nous avec une copie de l'Acte de reconnaissance, au moment de la déclaration de naissance.

Pour les mamans qui accouchent à Cardella et à Paofai, remettez-leur la copie qui nous est destinée, ça facilitera les démarches.

Au lendemain de la naissance, un des parents viendra déclarer la naissance de son ou ses enfants en se munissant de la copie de l'Acte de reconnaissance. Il est préférable que le père vienne en sachant bien qu'il a 3 jours ouvrables pour venir déclarer la naissance de son enfant (week-end et jour férié ne sont pas comptés = ex. : si l'enfant naît un Vendredi jour ouvrable, on ne comptera pas les samedi et dimanche, on comptera seulement à partir de Lundi et le parent aura jusqu'à mercredi 15h30 pour venir déclarer la naissance de son ou ses enfants.

Et si le délai des 3 jours est dépassé, l'acte de naissance de l'enfant sera arrêté, ce qui veut dire un employé de la santé signera les registres à votre place.

C'est pourquoi, la Reconnaissance Antérieure est très importante, ce qui vous facilitera les démarches de déclaration de naissance.

### **En conclusion**

VOUS PARENTS CELIBATAIRES, PERE CELIBATAIRE, MERE CELIBATAIRE, FUTUR PARENTS MINEURS OU PARENTS MARIÉS ET QUE L'UN DES PARENTS MARIÉS A EU UN ENFANT AVEC UN CONCUBIN OU UNE CONCUBINE, FAITES VOTRE RECONNAISSANCE ANTERIEURE.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, APPELEZ DIRECTEMENT AU 41 57 39.

### **Statistiques de l'Etat-civil**

Etat-civil PAPEETE	2000	2001	2002	2003	2004
Naissances	4074	4138	4051	3847	3790
Mariages	138	136	132	128	108
Décès	482	522	528	513	518

En 2004, la Mairie de Papeete a enregistré 3 790 naissances intervenues dans les établissements hospitaliers et cliniques de la ville. Ce qui fait en moyenne 315 naissances par mois. Par ailleurs, le même service d'état civil enregistre 517 décès durant la même année soit en moyenne 43 décès par mois. Enfin, le Maire et ses adjoints ont célébré durant la même année 108 mariages, soit en moyenne 9 mariages par mois.

### **Vous venez d'avoir un enfant et l'enfant est un Don de Dieu**

ATTENTION, vous avez 3 jours pour le déclarer (*le jour de la naissance, le dimanche et les jours fériés ne comptent pas*)

Qui peut faire la déclaration :

- en premier lieu le père ou à défaut du père
- par les docteurs en médecine ou chirurgie
- sages-femmes ou autre personne ayant assisté à l'accouchement

Rendez-vous : à la Mairie de Papeete – service de l'Etat Civil :

- du lundi à jeudi de 07h30 à 15h30
- le vendredi de 07h30 à 14h30
- le samedi de 08h00 à 10h00
- le dimanche et jour férié de 08h00 à 09h00

Vous devez vous munir :

- d'une pièce d'identité concernant la mère
- d'une pièce d'identité concernant le père
- d'une pièce d'identité concernant le déclarant
- du livret de famille (s'il en existe déjà un)
- de la reconnaissance antérieure (s'il en existe une)

En cas de problème : Merci de vous adresser rapidement au service de l'Etat Civil  
Tél : 415 741

## **AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE LA MISSION**

Le tronçon de la route concerné est compris entre le rond-point Fariimata et les locaux de T.N.T.V., sur une longueur d'environ 300 mètres. Cette voirie est très fréquentée aussi bien par les automobilistes que par les piétons. La proximité d'écoles importantes dans le secteur (FARIIMATA, PUTIAORO....) augmente

encore davantage les flux de circulation, notamment aux heures de pointe. Par ailleurs, cette voirie dessert les lotissements PURE ORA ainsi que des administrations (I.C.A., Ministère de l'Environnement, T.N.T.V.). Aussi, l'absence de trottoirs posait un réel problème de sécurité pour les piétons.

Ainsi, pour l'amélioration des conditions de circulation et de sécurité dans un secteur très fréquenté, par les élèves notamment. Ainsi plusieurs objectifs avaient été envisagés:

- recalibrer le profil en long de la chaussée, dont la pente est trop forte ;
- permettre la création de trottoirs sécurisés pour les piétons ;
- reconstruire, après terrassement, un corps de chaussée ;
- améliorer l'assainissement pluvial ;
- améliorer les conditions de circulation par un bitumage ;
- renforcer l'éclairage public ;
- rénover, à l'occasion des travaux, le réseau d'adduction d'eau.

Actuellement, le chantier est en cours et prendra fin



### OPÉRATION DE RÉNOVATION ET DE MISE EN CONFORMITÉ DES POTEAUX INCENDIE

En 1996, la commune de Papeete avait décidé de procéder à la rénovation et à la mise en conformité des poteaux incendie de la ville.

Depuis, cinq tranches de travaux ont été engagées pour un montant total de 46 398 272 F CFP TVA incluse.

Disposant d'un financement complémentaire de 12 000 000 F CFP de l'Etat au titre du FIDES et de 8 000 000 F CFP en fonds propres, une sixième tranche a été définie en deux phases, pour lesquelles la Société Polynésienne de l'Eau et de l'Assainissement, concessionnaire exclusif du service public de distribution d'eau potable dans la commune de Papeete, a proposé l'offre de prix suivante :

- Une première phase dont le montant a été estimé à 9 939 217 F CFP TVA incluse.

- Une seconde phase dont le montant a été estimé à 9 999 000 F CFP TVA incluse.

Le projet de délibération qui est soumis à votre approbation vise à approuver le dossier technique et le plan de financement ainsi qu'à autoriser le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que les éventuels avenants.



### LA VOIE M

La zone industrielle de FARE UTE dessert de nombreuses entreprises à caractère industriel et commercial. Cette zone construite il y a près de quarante ans, a été transférée à la commune avec les voiries qui la constituent. La Commune s'est engagée dans une politique de long terme de rénovation de ces voies. La voie M en particulier s'est dégradée au fil du temps en raison notamment d'un assainissement pluvial insuffisant.

La commune a ainsi décidé de remettre cette voie en état et de lui redonner un calibre industriel. Les travaux sont menés par tranche, la première ayant été achevée fin 2004, la seconde étant programmée au 1er semestre 2005 sous la maîtrise de M GUION, maître d'œuvre.

Les travaux sur cette voie (1<sup>o</sup> tranche) ont consisté en :

- La rénovation du réseau d'eau potable et renforcement de la protection incendie
- La rénovation des autres réseaux de concessionnaires (EDT, OPT)
- La réalisation d'un nouvel assainissement pluvial en direction de la Papeava
- L'aménagement de surface intégrant des zones de stationnement

La phase chantier sur près de deux mois, a pu occasionner des gênes auprès des usagers du secteur et des riverains ; le résultat obtenu devrait rapidement faire oublier ses quelques désagréments. Le montant total de cette première tranche de travaux s'élève à près de 25 Millions FCFP financés sur fonds propres communaux.



Malgré cet aménagement, la zone reste inondable du fait de la Papeava ou du niveau du lagon, mais à une fréquence bien plus faible et avec un ressuyage rapide après la pluie. La prochaine tranche de travaux verra le même type de travaux réalisés avec une évacuation des eaux pluviales directement vers le lagon.

Les travaux généreront sans doute quelques difficultés de circulation et la commune fera son possible pour les minimiser.



## 2ÈME SESSION APJA

Après avoir prêté serment devant le tribunal, nos mutuo 'oire sont habilités à remplir leur fonction d'agent de police judiciaire adjoint au terme d'un long stage de formation.

Pour la commune de Papeete :

- HANDERSON Johann, MARUTOA Fleurette, RAIOHA Fareura, TAUEFITU Evalist, TERIIAFAIPIA Johnson, TETARONIA Ramsès.

Pour les autres communes:

- WASNA Matahi (Faa'a); TEHEI Hubert, PAHIO Pascal, SCHOLERMAN William(Punaauia), GERMAIN Armand(Paea), FAATOA Léonie (Papara);TAEREA Lazard (Teva i uta), LEMAIRE Marama (Taiarapu ouest),TAMU Jonathan(Taiarapu est), TATUANUI Ronald (Mahina), BESSEYRE Bernard, MARE Alain (Arue), TORIKI Jacques (Pirae), ANEI Dudley Teva (Moorea), AMARU Ulysse (Taputapuatea), SHAM KOUA Joseph (Uturoa), FAATAUORE Harold (Bora bora), TAHI Pierre (Makemo), PEDERSEN Stellio (Hao), BATAILLARD Jacob (Tubuai).



## UNE PENSEE POUR LES VICTIMES D'ASIE

Organisé à la demande du Président de la République, c'est entouré de son conseil municipal et d'une centaine d'employés municipaux que Michel BUIILLARD, Député Maire de la ville de Papeete a rendu hommage aux victimes du raz de marée qui a frappé plusieurs pays d'Asie à la fin de l'année dernière.

Dans les quelques mots qu'il a prononcés à cette occasion, le Député et Maire de la Capitale de la Polynésie française a insisté sur le mouvement de solidarité avec les victimes de cette catastrophe naturelle qui s'est mis en place à travers le monde et auquel notre fenua s'est associé. Il a également eu une pensée pour tous les secouristes qui participent sur place aux diverses opérations de sauvetage et de sécurisation des sites sinistrés.

Après une prière dite par le conseiller municipal Charles VILLIERME, les drapeaux furent mis en berne et trois minutes de silence ont été observées par l'assistance.



**Chers parents, vous attendez un heureux événement en février mars, pour vous aider dans vos recherches de prénoms, voici ce que le service de l'état civil vous propose comme prénoms tahitiens :**

Prénoms masculins

*Aiû tamāroa*

Te tiā vavao = Droit est le médiateur  
Ra'i tapu pāpani atua = Ciel sacré, fermé des dieux  
Tane aho roa = Le grand souffle de Tane  
Maunu'ura = Planète Mars

Prénoms féminins

*Aiû tamāhine*

Materena = Madeleine  
Tapu rua = Doublement sacrée  
Fau'ai = Enfant chéri  
Ro'i moeana = lit de rêve

Masculin et/ou féminin

*e tano no te tamāroa  
e te tamāhine*

Teroro i te pi'i = Esprit éveillé  
Fauti'a = Ambrette - Hibiscus  
Ataheva = Songe  
Tino'aara i te roti = Corps parfumé de roses